



SOMMAIRE

	Pages
Point 97 de l'ordre du jour: Question de la Rhodésie du Sud ( <u>fin</u> ) . . . . .	1667
Achèvement des travaux de la seizième session. . . . .	1672
Point 2 de l'ordre du jour: Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation. . . . .	1678
Clôture de la session. . . . .	1678

**Président:** M. Mongi SLIM (Tunisie).

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la Rhodésie du Sud (fin)

1. Le **PRESIDENT**: Il nous reste à entendre deux explications de vote avant le scrutin. Nous passerons ensuite au vote, puis aux explications de vote après le scrutin.

2. M. **BINDZI** (Cameroun): Ma délégation voudrait brièvement expliquer son vote sur le projet d'amendements figurant au document A/L.387. Naturellement, elle votera en faveur de ce texte parce que là se trouvent le nœud et la clef du problème.

3. Dans la brillante argumentation de ce matin, le représentant du Royaume-Uni a plaidé essentiellement l'incompétence de l'Assemblée, en se fondant sur la raison de fait d'une prétendue autonomie en Rhodésie du Sud. Bien entendu, il ne nous a pas convaincus. Il a même dit:

"... une affirmation de compétence n'est qu'une affirmation et rien de plus. Elle ne fait ni ne peut faire exister quelque chose qui n'existe pas dans la Charte même. Elle ne peut créer ni conférer un nouveau chef de compétence." [1120<sup>ème</sup> séance, par. 23.]

Nous lui rétorquons, en retour, que l'affirmation répétée d'une erreur ne confère pas à cette dernière de valeur de vérité. En effet, ce qu'il a répété, c'est ce qu'il n'a jamais cessé de dire sans être convaincu lui-même et sans convaincre qui que ce soit d'autre.

4. Or, sur quoi repose cette prétendue autonomie? Il l'a dit lui-même — et je m'excuse si ma citation n'est pas parfaitement exacte — et a déclaré à peu près ce qui suit:

"Elle jouit de l'autonomie ... depuis 1923, date à laquelle, à la suite d'un référendum, ceux qui étaient alors électeurs en Rhodésie du Sud ont choisi un "gouvernement responsable" plutôt que l'incorporation à l'Afrique du Sud." [Ibid., par. 25.]

Nous disons qu'ils ont très bien fait de refuser d'entrer dans cette république que nous souhaiterions

vivement voir ailleurs qu'en Afrique; nous approuvons cette manière d'agir, bien que nous désapprouvions le régime de la Rhodésie du Sud.

5. C'est là, à notre humble avis, que réside un fait intolérable pour nous, à savoir que 300 000 personnes — 300 000 étrangers — aient déterminé le sort de 3 millions d'autres, sans que rien, juridiquement, leur ait conféré ce droit. Si vous me le permettez, j'aimerais imaginer un exemple qui est presque invraisemblable: c'est comme si 1 million de ressortissants indiens en Grande-Bretagne se réunissaient et décrétaient la déchéance de la reine. Quel est l'Anglais qui accepterait que pareille décision fût conforme au droit? C'est pourquoi il faut rétablir, par le suffrage universel, ce que l'on a aliéné par un suffrage inique et sans valeur aucune en droit, c'est-à-dire le principe "une personne, une voix". La dernière intervention du représentant du Royaume-Uni nous donne encore raison et nous incite à demander l'incorporation explicite de cette formule dans le projet de résolution. Il vient de dire qu'il est vain et dangereux d'instituer maintenant le suffrage universel en Rhodésie du Sud à cause des conditions particulières qui règnent dans ce territoire.

6. En tant qu'Africain, j'éleve ici une ferme et courtoise protestation. L'histoire a prouvé que nos populations, quel que soit le degré de leur évolution, savaient voter et votaient avec intelligence. Avant la pénétration coloniale européenne, nos pères savaient gouverner à leur façon leurs peuples. D'ailleurs, en Rhodésie du Sud, qui peut donc soutenir que, si l'on demandait aux populations quelle est leur opinion à propos de la loi sur la répartition des terres, dont nous avons beaucoup parlé hier et par laquelle 53 p. 100 des meilleures terres ont été arrachées aux Africains au bénéfice des colons blancs, de la loi sur l'enseignement, de la loi sur l'abolition de la discrimination, leur réponse ne serait pas claire? C'est un défi au bon sens de l'Afrique. Ma délégation proteste donc énergiquement et affirme que c'est maintenant, dès aujourd'hui, qu'il faut instituer le suffrage universel. Les temps ont vraiment changé dans cet hémicycle; ces jours derniers, la Belgique disait à la Quatrième Commission: "Donnez des ordres et je les exécuterai." Personne n'a voulu y ajouter foi. Aujourd'hui, le Royaume-Uni, à qui tout le monde rend hommage, dit d'une stipulation de la Déclaration universelle des droits de l'homme qu'elle est dangereuse et vaine. Peut-être, une fois encore, La Fontaine avait-il raison lorsqu'il disait:

*Selon que vous serez puissant ou misérable,  
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.*

7. Je terminerai en soulignant la peine que m'a causée le discours fait ce matin par le représentant du Royaume-Uni lorsqu'il a déclaré qu'il ne voterait pas en faveur du projet de résolution qui nous a été soumis. Je lui lance un appel solennel, au nom du

"fair play" légendaire de la Grande-Bretagne et des traditions démocratiques qu'il a revendiquées en l'honneur de son pays, afin qu'il participe au vote dans lequel, nous l'espérons fermement, nos suffrages se trouveront réunis.

8. M. COLLIER (Sierra Leone) [traduit de l'anglais]: Je serai très bref. Je désire faire une observation sur l'amendement présenté par la Bulgarie [A/L.387] au projet de résolution dont nous sommes saisis [A/L.386/Rev.1 et Add.1 à 4]. Ma délégation est d'avis que le principe "à chacun une voix" se trouve très complètement exprimé à l'alinéa a du paragraphe 2 du projet de résolution. Tout en acceptant en principe l'idée de l'égalité de représentation, que la délégation bulgare nous a dit vouloir garantir, il nous paraît de peu d'importance que ce détail soit ajouté au projet de résolution lui-même et ma délégation est d'avis qu'il n'y a pas grand-chose à critiquer dans ce projet, qui va dans le sens de la conciliation. Nous sommes tout disposés à voter pour une résolution rédigée en termes généraux et qui ne contienne pas de détails particuliers pouvant rendre difficile au Gouvernement du Royaume-Uni d'apporter sa coopération.

9. J'ai cru utile de saisir cette occasion pour dire quelques mots au sujet des observations faites par le représentant du Royaume-Uni pour défendre la politique de son gouvernement sur la question de la Rhodésie du Sud. Je veux parler de ses observations sur les déclarations faites ici par mon premier ministre à l'occasion de notre admission à l'Organisation des Nations Unies et aussi sur certaines déclarations faites par le maire de Freetown, capitale du Sierra Leone, en une autre occasion. De l'avis de ma délégation, il est particulièrement regrettable que le représentant du Royaume-Uni ait cité ces déclarations à l'appui d'une politique parfaitement insoutenable. C'est d'autant plus malencontreux que le Sierra Leone est l'un des auteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis et qui appuie les recommandations du Comité spécial des Dix-Sept<sup>1/</sup> sur le statut de la Rhodésie du Sud. Mon gouvernement a eu autrefois de nombreuses occasions de dire qu'il n'acceptait pas les arguments pseudo-juridiques employés par le Gouvernement du Royaume-Uni pour définir la situation en Rhodésie du Sud et, dans ces conditions, citer les déclarations de mon premier ministre et du maire de Freetown hors de leur contexte était un procédé fort regrettable. Il est exact que le Sierra Leone a obtenu son indépendance dans des conditions aussi agréables que possible. Nous avons l'honnêteté de le reconnaître. Nous avons eu les meilleurs rapports avec les Britanniques. Mais chacun sait que la situation politique en Afrique occidentale, particulièrement au Sierra Leone, est très différente de la situation en Rhodésie du Sud. Comme on l'a dit ici à plusieurs reprises du haut de cette tribune dans ce débat, les Britanniques adaptent toujours leur politique à la situation. En Afrique, nous avons dû lutter pour notre indépendance dans des conditions très différentes. La situation en Rhodésie du Sud a été envenimée par la présence de colons blancs et nous retrouvons là cette vieille politique tendant à sauvegarder les intérêts de la minorité blanche aux dépens des intérêts de la majorité dans toutes les situations où ces deux communautés doivent vivre côte à côte.

<sup>1/</sup> Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

10. Ma délégation est absolument convaincue que la situation en Rhodésie du Sud est caractérisée par la discrimination raciale, que nous ne pouvons pas approuver ou excuser. Notre devoir est de la condamner et c'est ce que nous avons fait; je l'ai fait dans ce débat et mon premier ministre l'a fait lui aussi en de nombreuses occasions. Je tiens à ce qu'on sache bien que le Sierra Leone a une piètre opinion de l'attitude britannique sur ce point. Nous estimons qu'étant donné les circonstances le projet de résolution est très modéré. Lorsqu'on songe à tout ce qui s'est passé au XX<sup>ème</sup> siècle et particulièrement en 1962, il est regrettable d'entendre soutenir l'argument que les intérêts de la minorité blanche doivent être préservés aux dépens des intérêts plus larges de la majorité, ce qui tourne en dérision l'idée même de la démocratie et réduit à néant l'exercice de cette démocratie au Royaume-Uni et cet idéal tant vanté de tolérance et de justice qu'on trouve si opportun de prêcher en d'autres circonstances.

11. C'est là tout ce que j'ai à dire. En terminant, je tiens à ce que chacun sache bien que le Gouvernement du Sierra Leone n'admire nullement la politique britannique en Rhodésie du Sud. Au contraire, il condamne cette politique et nous voterons de tout cœur avec ceux qui appuient le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie [A/L.386/Rev.1 et Add.1 à 4] et dont nous sommes d'ailleurs un des auteurs.

12. Le PRESIDENT: Il n'y a plus d'orateurs inscrits pour les explications de vote avant le scrutin. Nous allons donc passer au vote et, pour cela, je voudrais résumer la situation.

13. L'Assemblée est saisie de deux documents: 1) le projet de résolution des 38 puissances, publié sous la cote A/L.386/Rev.1 et Add.1 à 4; 2) l'amendement à l'alinéa a du paragraphe 2 du dispositif de ce projet de résolution, présenté par la délégation de la Bulgarie et figurant au premier paragraphe du document A/L.387.

14. Je rappelle que l'amendement figurant au deuxième paragraphe du document A/L.387 a été retiré par la délégation auteur de cet amendement. Conformément au règlement intérieur de l'Assemblée générale, je vais donc mettre aux voix tout d'abord l'amendement de la Bulgarie, puis le paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, modifié ou non; enfin, je mettrai aux voix l'ensemble du projet de résolution.

15. Un vote par appel nominal a été demandé par la Bulgarie sur l'amendement qui figure au premier paragraphe du document A/L.387 que je mets aux voix.

*Il est procédé au vote par appel nominal.*

*L'appel commence par le Mexique, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

*Votent pour:* Mongolie, Maroc, Népal, Niger, Philippines, Pologne, Roumanie, Arabe Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Syrie, Tanganyika, Togo, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Haute-Volta, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Ceylan, Tchad, Congo (Brazzaville), Congo (Léopoldville), Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran,

Irak, Côte-d'Ivoire, Jordanie, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Mauritanie.

*Vote contre:* Afrique du Sud.

*S'abstiennent:* Mexique, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Espagne, Suède, Thaïlande, Turquie, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Salvador, Fédération de Malaisie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg.

*Le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ne participent pas au vote.*

*Par 55 voix contre une, avec 42 abstentions, l'amendement est adopté.*

16. Le **PRESIDENT**: L'Assemblée générale va maintenant voter sur l'ensemble du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution des 38 puissances [A/L.386/Rev.1 et Add.1 à 4] tel qu'il a été modifié par l'amendement qui vient d'être adopté. L'appel nominal a été demandé.

*Il est procédé au vote par appel nominal.*

*L'appel commence par le Cameroun, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

*Votent pour:* Cameroun, République centrafricaine, Ceylan, Tchad, Chili, Chine, Colombie, Congo (Brazzaville), Congo (Léopoldville), Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Equateur, Ethiopie, Fédération de Malaisie, Gabon, Ghana, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Israël, Côte-d'Ivoire, Jordanie, Laos, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Philippines, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Syrie, Tanganyika, Thaïlande, Togo, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge.

*Vote contre:* Afrique du Sud.

*S'abstiennent:* Canada, Danemark, République Dominicaine, Salvador, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Espagne, Suède, Turquie, États-Unis d'Amérique, Argentine, Australie, Autriche, Belgique.

*Le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ne participent pas au vote.*

*Par 75 voix contre une, avec 23 abstentions, le paragraphe 2, tel qu'il a été amendé, est adopté.*

17. Le **PRESIDENT**: Je mets maintenant aux voix l'ensemble du projet de résolution A/L.386/Rev.1 et Add.1 à 4 tel qu'il vient d'être modifié. L'appel nominal a été demandé.

*Il est procédé au vote par appel nominal.*

*L'appel commence par l'Autriche, dont le nom est tiré au sort par le Président.*

*Votent pour:* Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cam-

bodge, Cameroun, République centrafricaine, Ceylan, Tchad, Chili, Chine, Congo (Brazzaville), Congo (Léopoldville), Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Equateur, Ethiopie, Fédération de Malaisie, Gabon, Ghana, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Israël, Côte-d'Ivoire, Jordanie, Laos, Liban, Libéria, Libye, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Niger, Nigéria, Pakistan, Panama, Philippines, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Syrie, Tanganyika, Thaïlande, Togo, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie.

*Vote contre:* Afrique du Sud.

*S'abstiennent:* Autriche, Belgique, Canada, Colombie, Danemark, République Dominicaine, Salvador, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Paraguay, Pérou, Espagne, Suède, Turquie, États-Unis d'Amérique, Argentine, Australie.

*Le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ne participent pas au vote.*

*Par 73 voix contre une, avec 27 abstentions, le projet de résolution, tel qu'il a été amendé, est adopté.*

18. Le **PRESIDENT**: Nous passons aux explications de vote données après le scrutin.

19. M. O'SJLLIVAN (Irlande) [traduit de l'anglais]: Ma délégation s'est abstenue dans le vote sur cette résolution, parce qu'elle contient des dispositions qui nous semblent fondées sur une idée erronée des réalités politiques existantes. Toutefois, ma délégation désire vivement que son abstention ne soit pas considérée comme signifiant que le Gouvernement irlandais n'est pas profondément inquiet de la situation actuelle en Rhodésie du Sud. Nous ne pouvons considérer que la nouvelle Constitution, dont la promulgation a été récemment différée, assure un traitement équitable à la population africaine du territoire. En fait, certaines de ses dispositions nous semblent être en contradiction avec les principes de la Charte.

20. Mon gouvernement est sincèrement inquiet à l'idée que cette constitution pourrait éventuellement être mise en vigueur, parce que cette mesure aurait pour effet qu'une nouvelle libéralisation du régime politique en Rhodésie du Sud et en particulier la libéralisation du droit de suffrage seraient désormais entièrement entre les mains du Gouvernement de la Rhodésie du Sud et qu'en fin de compte le Gouvernement du Royaume-Uni perdrait les moyens qu'il possède encore d'exercer une influence en ces matières. Nous souhaitons que la libéralisation de la Constitution puisse se faire pendant que le Gouvernement du Royaume-Uni a encore légalement la possibilité d'influencer les événements et, pour cette raison, nous exhortons le Gouvernement britannique à ne pas faire la proclamation prévue à l'article 40 de la Constitution de 1961<sup>2/</sup> avant que se soit tenue une conférence constitutionnelle où seraient représentées toutes les parties intéressées, à savoir le Gouvernement du Royaume-Uni, le Gouvernement de la Rhodésie du Sud, les chefs des différents partis et les représentants de toute la population, et qui aurait

<sup>2/</sup> The Southern Rhodesia (Constitution) Order in Council, 1961 (Londres, H.M. Stationery Office).

pour tâche d'élaborer une constitution en vertu de laquelle tous les éléments de la population pourraient jouer librement et pleinement un rôle dans le gouvernement du pays.

21. M. CERNIK (Tchécoslovaquie) [traduit de l'anglais]: La délégation tchécoslovaque a exposé son opinion en détail sur les aspects les plus importants de la question de la Rhodésie du Sud le 21 juin [1113<sup>ème</sup> séance]. Elle a expliqué comment, à son avis, il fallait faire acte de justice à l'égard de la majorité de la population de ce pays et aussi comment la Déclaration sur le colonialisme [résolution 1514 (XV)] devrait être mise en œuvre dans ce territoire africain. Je me bornerai donc maintenant à une brève explication des raisons qui ont motivé notre vote.

22. La résolution qui vient d'être adoptée par l'Assemblée générale énonce la plupart des principes dont l'application s'impose pour l'indépendance de la population africaine de la Rhodésie du Sud et c'est pourquoi la délégation tchécoslovaque a voté pour cette résolution. Ces principes sont indiqués au paragraphe 2 du dispositif. En outre, cette résolution affirme à juste titre que la Rhodésie du Sud est un territoire non autonome au sens du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies. Enfin, dans son préambule, la résolution dénonce le régime impopulaire et raciste de la Rhodésie du Sud et, si on lit ce passage soigneusement, on constate qu'il condamne aussi la Puissance administrante pour la situation qui règne actuellement dans le pays.

23. Cette résolution a été améliorée par l'adoption de l'amendement de la Bulgarie [A/L.387] demandant l'institution du suffrage universel sur la base du principe "à chacun une voix".

24. Comme nous le savons tous, la résolution a un grand défaut. Elle ne fixe pas de date limite pour l'octroi de l'indépendance à la population de la Rhodésie du Sud. Actuellement, il est peut-être vain d'en analyser les raisons. Cependant, nous devons reconnaître que l'Assemblée générale, dans une certaine mesure, s'est écartée de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale et dont le paragraphe 5 dispose que "des mesures immédiates seront prises... pour transférer tous pouvoirs aux peuples de ces territoires, sans aucune condition ni réserve...". Nous considérons que le cas de la Rhodésie du Sud ne pourra pas être un précédent autorisant à retarder l'octroi immédiat de l'indépendance qu'exige la Déclaration. En fait, la Déclaration énonce avec plus de détails les buts de l'Organisation; elle est même devenue un de ces buts; elle doit donc être défendue et appliquée sans exception à chaque cas d'espèce. Si nous déplorons qu'aucune date limite ne soit fixée dans cette résolution, c'est à la fois pour des raisons de principe et parce que nous craignons que cette lacune ne serve de prétexte aux colonisateurs pour retarder encore l'application de la Déclaration sur la décolonisation, ainsi que de la résolution que nous venons d'adopter.

25. En dépit de ce fait, la délégation tchécoslovaque a voté pour le projet de résolution dans la conviction que, si ce texte était voté par le plus grand nombre possible d'Etats Membres de l'Organisation, son efficacité s'en trouverait accrue.

26. J'estime que notre débat a atteint son but. Malgré la résistance des puissances coloniales et de plusieurs de leurs alliés, il a été possible d'ouvrir un débat

sur la question de la Rhodésie du Sud à la présente session. Ce débat a confirmé pleinement que la situation dans ce territoire est grave et explosive et qu'elle exige d'urgence une solution. Les colonisateurs ont été avertis qu'il est maintenant impossible de méconnaître l'opinion publique mondiale et de rechercher uniquement la réalisation d'intérêts égoïstes; ils savent que le colonialisme sous toutes ses formes, particulièrement tel qu'il se manifeste en Rhodésie du Sud, est une honte que les peuples ne toléreront plus. Enfin, ce débat constitue par lui-même un appui moral très important donné au peuple opprimé et exploité de la Rhodésie du Sud dans sa lutte légitime pour défendre ses droits. La délégation tchécoslovaque est convaincue qu'à l'issue de cette lutte légitime le peuple de la Rhodésie du Sud obtiendra sa liberté et son indépendance.

27. M. NIELSEN (Norvège) [traduit de l'anglais]: La délégation norvégienne s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution qui vient d'être adopté; nous l'avons fait surtout à cause du cinquième alinéa du préambule, dans lequel l'Assemblée générale note avec regret que le Gouvernement du Royaume-Uni n'a pas encore pris des mesures pour transférer tous pouvoirs au peuple de la Rhodésie du Sud, comme l'exige le paragraphe 5 de la résolution 1514 (XV).

28. Nous avons pris cette attitude d'abord parce que, d'une manière générale, nous ne croyons pas à l'utilité ou à la valeur d'une expression de regret s'adressant à un Etat Membre conscient de ses responsabilités. Nous ne croyons pas que pareille méthode soit mieux faite pour inciter un Etat Membre à se soumettre à une recommandation de l'Assemblée. Dans le cas dont nous sommes saisis, la délégation norvégienne estime en outre que l'affaire ne justifie aucune expression de regret à l'égard de l'attitude adoptée dans le passé par le Gouvernement du Royaume-Uni. En outre, la question de la Rhodésie du Sud ne constitue pas seulement, à nos yeux, une question coloniale. Pour nous, il s'agit dans une très large mesure d'assurer l'égalité, en matière de droits fondamentaux de l'homme et de droits politiques, à la majorité de la population de la Rhodésie du Sud. C'est alors seulement que pourra se manifester une expression authentique d'autodétermination.

29. En conséquence, la délégation norvégienne approuve d'une manière générale les buts indiqués au paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution, aux alinéas a à c, c'est-à-dire, premièrement, la promulgation d'une constitution nouvelle pour le territoire, qui garantirait les droits de la majorité de la population conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, et, deuxièmement, l'élimination de toutes ordonnances, tous règlements ou toutes pratiques qui entraînent directement ou indirectement la discrimination raciale dans le territoire.

30. Enfin, et cela va de soi, nous sommes aussi en faveur de la libération immédiate de tous les détenus politiques qui pourraient se trouver en Rhodésie du Sud ou dont la liberté de déplacement à l'intérieur du territoire serait restreinte. Telle est la raison pour laquelle nous avons voté pour le paragraphe 2 du dispositif lorsqu'il a été mis aux voix séparément.

31. Je répète que, si la délégation norvégienne s'est abstenue sur l'ensemble, c'est parce qu'elle n'accepte pas le cinquième alinéa du préambule qui contient l'expression d'un regret au sujet de la politique du Gouvernement du Royaume-Uni. S'il n'y

avait pas eu cet alinéa, la délégation norvégienne aurait voté pour la résolution puisque, je l'ai déjà dit, nous acceptons les objectifs énoncés dans le paragraphe le plus important de son dispositif.

32. M. QUAISON-SACKEY (Ghana) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je suis monté à cette tribune pour vous rendre hommage, en votre qualité de Président de la seizième session de l'Assemblée générale. J'ai l'honneur et le devoir de le faire au nom des délégations du Ghana, de la Guinée et du Mali. Nous saluons en vous un des plus grands Présidents que l'Assemblée générale des Nations Unies ait eus.

33. Cette seizième session a été la plus longue de toutes les sessions de l'Assemblée dans l'histoire des Nations Unies. Pendant 10 mois, Monsieur le Président, vous avez présidé nos délibérations avec dignité, avec impartialité et avec un vif sentiment de justice. Vous avez joué le rôle de la sage-femme plutôt que celui du chirurgien et, s'il m'est permis de poursuivre ma métaphore, si vous aviez soigné une future mère pendant les 10 mois de votre présidence, un enfant serait né.

34. Sous votre direction bienveillante mais ferme, la seizième session a installé un Secrétaire général par intérim, apportant ainsi une solution à la crise provoquée par le décès de M. Dag Hammarskjöld. Sous les coups d'aiguillon de l'Assemblée, les grandes puissances ont accepté les principes généraux du désarmement et ont créé d'un commun accord un Comité du désarmement composé de 18 puissances [résolution 1722 (XVI)]. Nous avons institué le Comité spécial des Dix-Sept [résolution 1654 (XVI)] et d'autres comités auxquels nous avons confié la plus grande tâche dont notre assemblée ait à s'occuper, celle d'assurer la décolonisation effective. Pour couronner vos efforts, le Burundi et le Rwanda deviendront des Etats souverains indépendants d'Afrique le dimanche 1er juillet 1962.

35. Nous venons de voir comment l'opinion publique mondiale peut réagir devant une injustice. En votant la résolution sur la Rhodésie du Sud, l'Assemblée générale a montré que nous ne sommes pas venus ici pour agir dans un esprit de revanche ou sous l'empire de la passion, mais que le bon sens et la bonne volonté finissent toujours par prévaloir. Nous espérons que cette démonstration aura un effet à Londres.

36. C'est parce que l'Assemblée générale en cette seizième session a beaucoup travaillé et a obtenu de magnifiques résultats que nous devons vous remercier de l'avoir présidée. Vous avez été un véritable arbitre de l'élégance politique. Vous avez fait honneur non seulement à vous-même et à votre pays, la Tunisie, mais aussi au grand continent africain. Vous avez manifesté toutes les grandes qualités d'homme d'Etat qui vous ont toujours caractérisé, qui font de vous une haute personnalité internationale, et tous ceux d'entre nous qui ont travaillé en étroite collaboration avec vous en sont très fiers. Vous avez apporté votre contribution à la paix et à la sécurité du monde.

37. M. SOSA RODRIGUEZ (Venezuela) [traduit de l'espagnol]: Ma délégation a voté pour le projet de résolution A/L.386/Rev.1 pour les raisons que nous avons déjà exposées dans notre déclaration à l'Assemblée générale, conformément à la position que j'avais moi-même adoptée en tant que membre du Comité

spécial et du Sous-Comité spécialement chargé d'étudier la question de la Rhodésie du Sud.

38. Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire de répéter les raisons pour lesquelles nous avons voté ainsi; toutefois, en ce qui concerne notre vote sur l'amendement de la Bulgarie [A/L.387], ma délégation désire déclarer qu'elle approuve pleinement le principe du suffrage universel implicitement rappelé dans cet amendement et qui est appliqué dans mon pays. Ma délégation s'est cependant abstenue sur l'amendement parce qu'elle a considéré que la résolution devait se borner à recommander l'application de principes généraux, comme le faisait l'alinéa a du paragraphe 2 du dispositif, et qu'il n'y avait pas lieu d'entrer dans des détails qui ne peuvent être réglés que par la conférence constitutionnelle visée au même paragraphe.

39. Nous ne pouvons décider ici si le droit de vote doit être donné, par exemple, aux majeurs de 23 ans, de 21 ans ou de 18 ans. En conséquence, la question d'assurer l'application du principe "à chacun une voix" ne peut être tranchée que par la conférence constitutionnelle qui sera chargée d'élaborer la constitution et à laquelle participeront des représentants de tous les partis politiques, comme le prévoit expressément l'alinéa a du paragraphe 2 du dispositif de la résolution.

40. Malgré cette objection, ma délégation a voté pour le paragraphe amendé, car elle se soucie avant tout de voir appliquer le principe du suffrage universel.

41. M. VELAZQUEZ (Uruguay) [traduit de l'espagnol]: J'ai clairement exposé, dans la déclaration que j'ai faite dans la discussion générale, le point de vue de ma délégation sur les principaux aspects de la question et notamment sur le principe fondamental du suffrage universel. Je n'ajouterai rien à ce que j'ai dit alors et me bornerai à rappeler que, conformément à cette position, ma délégation a voté pour le projet de résolution A/L.386/Rev.1. Toutefois, n'estimant pas nécessaire d'amender le paragraphe 2 du dispositif, nous nous sommes abstenus sur l'amendement de la Bulgarie [A/L.387].

42. Ma délégation a estimé en effet que le projet contenait à l'alinéa a du paragraphe 2 des mentions explicites et suffisantes des objectifs de la révision constitutionnelle, qui ont été sans aucun doute clairement précisés aussi bien dans la Charte des Nations Unies que dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, textes visés dans la résolution elle-même, et ce d'autant plus que le Comité spécial a dit, au paragraphe 43 de son rapport, avec l'approbation de ma délégation, qu'il n'appartenait pas au Comité de dire quelle devait être la teneur de la constitution à établir, mais que, pour qu'un progrès constitutionnel soit possible, la constitution devait reposer sur l'acceptation des principes d'égalité et de non-discrimination. De l'avis de ma délégation, ces objectifs étaient déjà clairement inscrits dans le projet de résolution soumis au vote de l'Assemblée et il n'était pas nécessaire d'y apporter d'autres précisions.

43. Sir James PLIMSOLL (Australie) [traduit de l'anglais]: L'Australie n'a pu voter en faveur de la résolution qui vient d'être adoptée, pour les raisons que j'ai exposées ici dans la discussion générale [1114ème séance] et en d'autres occasions, tant en séance plénière qu'en d'autres organes des Nations Unies. En bref, ces raisons sont d'ordre juridique

et pratique. La raison d'ordre juridique est que, de l'avis du Gouvernement australien, cette résolution, à plusieurs égards, outrepassa la compétence de l'Assemblée générale. Les raisons d'ordre pratique sont fort nombreuses et je ne les répéterai pas. Je les ai exposées dans la déclaration que j'ai faite dans la discussion générale. J'ai aussi expliqué alors l'attitude du Gouvernement australien sur l'ensemble des questions qui intéressent la Rhodésie du Sud.

44. Puisque j'ai la parole, je voudrais, Monsieur le Président, étant donné que notre collègue du Ghana vous a déjà rendu hommage, associer le Gouvernement australien aux compliments qui vous seront adressés à juste titre cet après-midi. Vous êtes le premier président de l'Assemblée qui vienne d'un pays d'Afrique. L'Assemblée a fait un choix admirable aussi bien en raison de vos qualités propres que de la valeur de votre pays et de votre longue expérience acquise en de nombreux organes des Nations Unies. Ce fut un honneur et un plaisir pour la délégation de l'Australie et aussi, je le sais, pour toutes les autres que de siéger sous votre direction durant les 10 derniers mois.

#### Achèvement des travaux de la seizième session

45. Le PRÉSIDENT: Je crois, comme l'a dit le représentant du Ghana, qu'il règne en effet une certaine confusion, et qu'il n'y a pas de distinction entre les explications de vote et les déclarations afférentes à la clôture de la session. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que nous en avons terminé avec l'examen du point 97 de l'ordre du jour, "Question de la Rhodésie du Sud", et nous passerons à la clôture des travaux de la session.

46. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Avant que se termine la seizième session de l'Assemblée générale, qu'il me soit permis d'exprimer, au nom des Etats-Unis, nos remerciements sincères au Bureau de l'Assemblée générale et aux fonctionnaires du Secrétariat qui nous ont aidés avec dévouement et fidélité durant ces mois difficiles. Je voudrais surtout dire l'admiration que j'éprouve pour vous, Monsieur le Président, qui aviez à porter une si lourde responsabilité. Vous avez eu la tâche de présider les débats de ce parlement mondial alors qu'il prenait certaines de ses décisions les plus importantes. Vous avez porté tout le fardeau des problèmes insolubles que l'histoire avait inscrits à notre ordre du jour et de l'impatience dont nous avons inévitablement fait preuve, nous autres représentants, qui sommes des êtres humains faillibles. Vous avez porté ce fardeau avec cette bonne grâce et ce jugement dont nous vous savions capable lorsque nous vous avons appelé à ce poste chargé de responsabilités. Vous avez été parfois un maître exigeant, mais je crois que, si vous ne nous aviez pas tenus rivaux à notre programme, la seizième session de l'Assemblée générale aurait pu poursuivre indéfiniment des évolutions intersidérales.

47. Cette session a été la plus longue que l'Assemblée ait tenue depuis 16 ans que l'Organisation existe. Nous espérons que pour les historiens à venir ses résultats justifieront pareille durée. Quoi qu'il en soit, elle a certainement exigé de son président, des présidents des commissions, des vice-présidents, des rapporteurs et de son fidèle secrétariat un effort plus intense et plus soutenu que toute autre session de notre histoire. Il convient donc que nous offrions à

chacun un remerciement et un hommage proportionnés à son effort, et nous le faisons de tout cœur.

48. Depuis mon arrivée ici, il y a un an et demi, j'ai été de plus en plus impressionné par le fait que les Nations Unies sont un véritable terrain d'entraînement à la fonction parlementaire, car beaucoup d'entre nous avons pris ici des leçons de tolérance, de patience et de conduite ordonnée des affaires publiques. Je crois que cette action éducative n'est pas la moindre contribution que les Nations Unies apportent à la paix et à l'ordre mondial; il en est de même aussi du rappel constant de l'importance du règlement intérieur et de son application ferme, indiscutée et cohérente.

49. Peut-être puis-je ajouter quelques mots, en tant que représentant du pays hôte, à l'adresse des représentants qui vont maintenant repartir pour leur pays. Nous leur souhaitons un heureux voyage et un bon repos jusqu'à notre prochaine session. Puissions-nous, en rentrant dans nos patries respectives, nous souvenir que, dans un sens plus large, nous avons une patrie commune sur cette terre et aussi le devoir de favoriser la paix intérieure dans la grande famille de l'homme.

50. M. MALALASEKERA (Ceylan) [traduit de l'anglais]: C'est pour moi un grand honneur que de suivre à cette tribune le représentant des Etats-Unis d'Amérique. J'y viens pour parler au nom de la délégation de Ceylan et aussi au nom des délégations de nations sœurs, la Birmanie, le Cambodge, la Fédération de Malaisie, l'Indonésie, le Laos et le Népal, pour vous rendre un grand hommage, Monsieur le Président, et vous féliciter de votre objectivité et de l'autorité avec laquelle vous avez présidé cette seizième session de l'Assemblée générale. Vous avez porté tout le poids de cette session qui s'est ouverte le 19 septembre 1961 et qui termine ses travaux aujourd'hui, le 28 juin 1962; vous avez porté la charge des trois parties de la session, représentant au total 115 séances plénières, avec aisance, avec grâce et, qu'il me soit permis d'ajouter, avec une efficacité et une distinction singulières.

51. Vous avez pris possession de vos hautes fonctions à l'époque de la tragédie qui a coûté la vie à notre secrétaire général et de la crise politique qui a été heureusement dénouée par le choix de son éminent successeur. En cette période de tension et d'anxiété, vous, et vous seul, avez été la force qui a maintenu nos espoirs et le symbole du caractère indestructible de notre communauté internationale.

52. Vous avez présidé une session historique, celle qui a relancé les négociations cruciales sur le désarmement, qui a inauguré la Décennie des Nations Unies pour le développement, qui a pris de nouvelles décisions historiques et donné une vigueur nouvelle à notre entreprise commune en vue de mettre fin une fois pour toutes à l'ère du colonialisme.

53. Cela a dû être pour vous, qui êtes un Africain, une source de joie profonde que de présider ce que certains pourraient appeler une "Assemblée africaine", une Assemblée qui vient encore de voir naître deux nouveaux Etats indépendants d'Afrique dans les dernières 48 heures. Cependant, alors que vous avez présidé ici, dissimulant vos sentiments derrière une expression d'objectivité, qui pourrait dire que vous n'avez pas fait preuve de l'impartialité la plus inattaquable et la plus méritoire, à tout moment et dans les circonstances les plus difficiles?

Pendant la durée de votre charge, les Nations Unies ont été l'objet de bien des réévaluations et de bien des controverses, mais devant toutes ces attaques vous êtes demeuré inébranlable, le vivant symbole de l'Organisation des Nations Unies qui demeure intacte et solide, telle une haute montagne dominant la tempête qui se déchaîne alentour. Ainsi en a-t-il été de vous, de l'Organisation, et à travers tous ces éléments, toutes ces tempêtes, vous avez su exercer ces grandes vertus, essentielles entre toutes au succès de votre tâche difficile, ces vertus d'équilibre et de modération sans lesquelles le sens politique s'en irait à la dérive en ces jours de tension et d'aigreur, d'agitation et d'alarme.

54. De cette manière, vous nous avez en quelque sorte légué des directives dont nous devrions nous inspirer au cours de la session qui va suivre de si près celle que vous allez clore dans quelques instants. En raison de ces éminentes qualités, vous avez pu faire prévaloir votre sagesse et votre influence aussi dans la coulisse, là où tant de choses doivent s'accomplir alors qu'on ne le sait guère et qu'on le reconnaît encore moins.

55. Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore, les délégations au nom desquelles j'ai pris la parole veulent vous exprimer leurs remerciements pour les immenses services que vous avez rendus à l'Organisation, et en fait au genre humain tout entier, en une période très difficile de l'histoire de l'humanité.

56. Nous désirons aussi rendre hommage au Secrétaire général par intérim, U Thant, et à ses collaborateurs, qui ont partagé vos lourdes tâches avec vous, Monsieur le Président, et sur qui elles ont pu parfois peser plus lourdement encore. U Thant a été placé à la barre lorsque le capitaine de notre navire avait été frappé par un destin cruel et que les vagues se déchaînaient contre notre vaillant bâtiment. Brave-ment, il a pris la relève et nous a dirigés vers des mers plus calmes. Maintenant, chargé d'une cargaison plus lourde et portant des passagers plus nombreux, le navire vogue en totale confiance sous sa direction.

57. Monsieur le Président, nous vous souhaitons une heureuse période de repos, et à U Thant, lié à sa tâche tel Ulysse à son mât, nous exprimons nos remerciements et l'assurons de notre coopération dans les jours difficiles qui l'attendent et dans l'exercice de sa lourde responsabilité.

58. M. CASTAÑEDA (Mexique) [traduit de l'espagnol]: Au nom des 20 membres du groupe des pays d'Amérique latine qui m'ont fait l'honneur de me demander de bien vouloir les représenter, j'ai le très grand plaisir d'exprimer à M. Slim notre admiration pour la façon dont il a exercé la présidence de cette session de l'Assemblée générale.

59. Au cours de nos nombreuses réunions, nous avons eu bien des occasions d'apprécier ses capacités, fruit d'une longue expérience parlementaire, ainsi que son habileté dans la conduite des débats, sa courtoisie, sa patience et sa totale impartialité.

60. Les contacts fréquents que le groupe d'Amérique latine a eus avec M. Slim ont toujours été cordiaux et constructifs. Nous désirons donc lui renouveler l'expression de notre gratitude et lui exprimer nos félicitations pour la façon dont il a rempli sa tâche de Président.

61. M. Henry Ford COOPER (Libéria) [traduit de l'anglais]: Au nom des pays du groupe africano-

asiatique, je voudrais vous féliciter et vous remercier profondément, Monsieur le Président, du remarquable travail que vous avez accompli en votre qualité de Président de l'Assemblée générale. Il n'est pas besoin de décrire ce travail en détail, car les orateurs qui m'ont précédé l'ont déjà fait. Mais je puis ajouter que nul ne peut contester votre sincérité et votre dévouement et que nul, certainement, ne peut contester votre impartialité.

62. Pour nous qui venons de pays d'Afrique et d'Asie, votre comportement et la façon dont vous avez dirigé les travaux à cette session, la plus longue de l'histoire des Nations Unies, sont une cause de fierté et de satisfaction.

63. Vous venez, Monsieur le Président, d'un continent où les hommes d'Etat et les diplomates, faute d'expérience, sont encore très peu nombreux. Pendant le temps que vous avez été Président de l'Assemblée, vous nous avez manqué dans nos délibérations du groupe africano-asiatique. Néanmoins, quand vous étiez parmi nous, vos exhortations et vos conseils ont toujours été appréciés et acceptés. Les jeunes diplomates d'Asie et d'Afrique se souviendront toujours de votre amabilité, de votre considération et de votre aide amicale pour résoudre des problèmes dont ils n'avaient pas l'expérience. On entend dire maintenant que vous allez mettre fin à vos relations directes avec les Nations Unies après cette session. Si cette nouvelle est vraie, elle est attristante. Mais, quelles que soient les circonstances qui les entourent, tous les départs sont attristants et provoquent des regrets. Nous pouvons cependant trouver une consolation dans le fait que le nom de Mongi Slim ne disparaîtra pas complètement de nos délibérations, car vous nous laissez un autre Slim, votre frère, qui a déjà fait montre de réelles qualités de cœur et de caractère, et aussi de sagesse et de diplomatie.

64. Nous vous adressons nos meilleurs vœux de succès pour l'avenir, où que vous soyez et quelles que soient vos fonctions. Vous êtes un exemple vivant de la maxime "Fais bien ce que tu fais". Ce que vous avez accompli à la présidence de l'Assemblée fait de vous une personnalité distinguée non seulement dans votre pays, mais aussi parmi tous les hommes épris de paix et d'amitié. Dans vos activités, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, vous avez été le parrain de beaucoup de nouvelles nations d'Afrique. Je vous salue en leur nom et au nom de celles qui viendront à leur suite.

65. Nous voudrions aussi exprimer notre reconnaissance à notre très distingué secrétaire général par intérim, U Thant. Au cours de la brève période où il a exercé ses fonctions, il est déjà devenu célèbre et nous ne pourrions pas terminer cette intervention sans le remercier des efforts que lui et ses collaborateurs ont déployés et sans lesquels l'Assemblée n'aurait pu s'acquitter de sa tâche pendant la présente session.

66. M. SALIFOU (Niger): Après le représentant du Libéria qui a parlé au nom du groupe africano-asiatique, auquel nous appartenons, je prends la parole à mon tour, au nom des délégations du Cameroun, du Congo (Brazzaville), de la Côte-d'Ivoire, du Gabon, de la Haute-Volta, de Madagascar, de la Mauritanie, du Sénégal, du Tchad et de ma propre délégation, car il me revient en effet l'agréable honneur de vous apporter ici, Monsieur le Président, le témoignage de notre plus vive reconnaissance et nos sincères félicitations au moment où va s'achever

la seizième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

67. Au cours de cette session, que vous avez su si bien marquer de votre esprit conciliateur, de votre haute compétence et de votre grande sagesse, nous avons pu vivre et apprécier les moments les plus calmes et les plus constructifs de notre assemblée. Si parfois le ton de nos débats s'est élevé, vous avez toujours su les dominer et toujours réussi, grâce à votre habileté, à leur redonner l'allure normale et détendue, si nécessaire et souhaitable au sein d'une organisation solennelle.

68. En un mot, Monsieur le Président, vous nous avez épargné l'inutile atmosphère de guerre froide qui semblait se faire jour dans notre maison. Aux yeux de tous, vous vous êtes montré le grand Africain que vous êtes et, ce faisant, vous avez en quelque sorte réhabilité notre vieux continent, l'Afrique, qui a subi dans le passé et subit encore aujourd'hui l'injuste humiliation de la domination coloniale.

69. Vous êtes notre fierté, Monsieur le Président, et vous êtes la preuve que cette Afrique bafouée peut produire des hommes d'Etat éminents et apporter une contribution substantielle à la fraternité entre les hommes ainsi qu'à la paix universelle.

70. M. RIFA'I (Jordanie) [traduit de l'anglais]: J'ai le grand honneur, au nom de la délégation de l'Afghanistan et des délégations des pays arabes, de vous adresser nos félicitations les plus sincères, Monsieur le Président, à la fin de cette session, pour l'admirable succès que vous avez remporté en dirigeant les travaux de la seizième session de l'Assemblée générale. Votre haute sagesse politique et vos talents éminents nous ont permis d'achever nos débats dans un esprit de bonne intelligence et d'harmonie.

71. La présente session de l'Assemblée a été la plus longue de toute l'histoire des Nations Unies, mais l'efficacité avec laquelle vous avez exercé vos hautes fonctions a contribué à beaucoup l'abrèger. Je ne vais donc pas la prolonger moi-même en faisant maintenant un long discours.

72. Je ne voudrais cependant pas terminer cette intervention sans rendre un hommage chaleureux à notre secrétaire général par intérim, U Thant, ainsi qu'à tous les fonctionnaires du Secrétariat, et les remercier de l'utile contribution qu'ils ont apportée à la réussite de la présente session.

73. Nous nous souviendrons toujours des tâches accomplies par l'Assemblée générale pendant la session que vous avez présidée et aussi des grandes décisions qui sont sorties de nos débats, car elles ont contribué à renforcer la paix et la stabilité du monde. Nous attendons la prochaine session de l'Assemblée avec un espoir renouvelé.

74. M. JHA (Inde) [traduit de l'anglais]: Dans quelques instants, le rideau tombera sur la seizième session de l'Assemblée générale. Les feux de la rampe vont baisser, mais ils ne s'éteindront pas. Les représentants rentreront chez eux pour jouir d'un repos bien mérité avant la reprise des travaux de l'Assemblée à sa dix-septième session, dans peu de mois. Nos travaux ne seront sans doute jamais achevés, car la réalisation complète des idéaux de la Charte serait un état de perfection que l'homme, dans les sociétés humaines, ne peut guère espérer atteindre. Les efforts que représentent nos débats et nos discussions, nos décisions et nos résolutions, à la

recherche de ces idéaux, doivent se poursuivre sans trêve ni répit.

75. La seizième session qui va s'achever mérite une place de choix dans les annales des Nations Unies. C'est la plus longue session que l'Assemblée ait tenue. De plus, c'est une session où l'Assemblée a abordé des questions de la plus haute importance d'une manière qui promet un progrès vers la solution de certains des problèmes les plus complexes de notre époque. Après bien des années de déception, les deux puissances principales, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, sont arrivées à des accords importants sur les principes d'un désarmement général et complet. La Conférence du Comité des 18 puissances sur le désarmement qui comprend pour la première fois des représentants des pays non engagés a été convoquée. Elle s'est réunie à Genève avec l'appui des espoirs fervents de toutes les nations du monde. L'Assemblée générale a adopté en 1961, après un long débat, d'importantes résolutions sur la suspension des essais nucléaires et thermonucléaires, encore que ces résolutions, nous regrettons de le noter, n'aient pas encore abouti à matérialiser les vœux et les espoirs de l'humanité.

76. L'Assemblée générale a consacré beaucoup de temps à l'examen des questions coloniales, et les décisions qu'elle a prises constituent un grand bond en avant sur la voie qui rapprochera l'Organisation des Nations Unies de la solution du problème de la liberté des peuples dépendants. La seizième session a été marquée en particulier par la création du Comité spécial des Dix-Sept [résolution 1654 (XVI)] chargé d'étudier la liquidation du colonialisme conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et par la résolution adoptée hier [résolution 1746 (XVI)] qui ouvre la voie de l'indépendance à deux nouveaux Etats d'Afrique, le Rwanda et le Burundi. Nous nous félicitons de voir la liberté s'étendre en Afrique.

77. Le problème de la succession de M. Hammarskjöld a été l'un des plus épineux et nous savons, Monsieur le Président, combien étroitement vous avez participé aux entretiens et aux contacts officieux qui ont permis de le résoudre. C'est à vous qu'est revenu l'honneur de présider à l'accession d'U Thant au poste de secrétaire général par intérim de l'Organisation des Nations Unies. Le choix d'U Thant et l'unanimité de ce choix constituent un des événements les plus marquants de la présente session et ma délégation, avec beaucoup d'autres, s'est vivement réjouie de voir U Thant siéger à vos côtés, vous aider et aider l'Assemblée générale dans sa très lourde tâche.

78. La présidence de cette longue et historique session vous est échue, Monsieur le Président, à vous le premier homme éminent d'Afrique qui ait eu l'honneur d'occuper ce poste. Lors de la discussion de questions qui recelaient de telles possibilités de mésentente et qui ont souvent donné lieu à des débats passionnés, vous avez subtilement insufflé aux orateurs votre sagesse et votre calme. Je crois que vous avez eu à trancher moins de motions d'ordre — sinon de désordre — qu'aucun autre président de l'Assemblée générale. Vous avez démontré votre parfaite connaissance de notre règlement intérieur et votre compréhension de nos débats que vous avez toujours suivis avec la plus grande attention, ce qui vous a permis de les diriger avec une autorité exemplaire et de nous aider à prendre des décisions

capitales en réduisant au minimum les complications et les explosions de mauvaise humeur. Plus la séance était longue, plus vous paraissiez dispos et imperturbable.

79. Ceux d'entre nous qui vous ont connu aux Nations Unies ont toujours eu la conviction que vous présideriez nos débats de la manière admirable dont vous avez usé. Votre sagesse et votre sens politique nous ont aidés dans le passé à résoudre maints problèmes alors que vous présidiez avec tant de distinction la délégation de la Tunisie et que vous aviez déjà, au nom de votre pays, apporté une si importante contribution aux Nations Unies.

80. Puisque je ne reprendrai sans doute pas la parole à cette tribune avant longtemps, étant donné que je vais quitter prochainement le poste que j'occupe, je tiens à dire que ce fut pour moi un très grand honneur que de pouvoir collaborer avec vous, Monsieur le Président, de pouvoir toujours compter sur votre amitié et votre confiance, de bénéficier de vos conseils éclairés, de votre coopération et de votre sympathie.

81. Cette session capitale est sur le point de se terminer. Une autre va bientôt s'ouvrir — notre œuvre doit se poursuivre — et c'est à notre époque un des faits les plus riches d'espérance que l'Assemblée générale, malgré les déceptions et les revers, poursuive sa tâche pour parvenir à l'application des buts et des principes de la Charte. Dans cette tâche, nous avons besoin, Monsieur le Président, d'hommes de votre compétence et de votre expérience pour présider aux travaux de l'Assemblée. Vous vous êtes acquitté admirablement de votre fonction; vous avez ajouté au prestige du continent que vous représentez et mérité l'estime de vos nombreux amis dans toutes les parties du monde. Au nom de ma délégation et au nom de la délégation de la Yougoslavie, qui m'a fait l'honneur de me demander de prendre la parole en son nom, je tiens à vous féliciter très sincèrement et à vous adresser nos meilleurs vœux de succès dans la part que vous prendrez encore, directement ou indirectement, aux travaux des Nations Unies. Puissiez-vous faire bénéficier longtemps encore l'Organisation de votre haute sagesse politique!

82. M. Muhammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan) [traduit de l'anglais]: J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des délégations du Pakistan et de la Turquie.

83. La présente session a été chargée et riche en événements. Les décisions qui y ont été prises auront de profondes répercussions, en même temps, nous le croyons et nous l'espérons, que des conséquences heureuses pour l'honneur, la dignité, le bien-être et la prospérité de millions d'être humains dans le monde entier. Les Nations Unies, nous en sommes certains, considéreront cette session comme un jalon notable de leur histoire.

84. Le fait que les travaux de cette session se sont accomplis harmonieusement et efficacement est dû largement, Monsieur le Président, à votre sagesse, à votre expérience, à votre sens politique et, si je puis l'ajouter sans impertinence, à votre imperturbabilité. Permettez-moi de vous présenter très respectueusement les sincères félicitations du peuple et du gouvernement pakistanais et des délégations turque et pakistanaise pour votre succès sans précédent dans la conduite de cette session. Je suis particulièrement fier de vous présenter ces

félicitations étant donné les relations étroites et plus qu'amicales qui ont existé entre nos deux pays à la fois avant et depuis l'accession de la Tunisie à l'indépendance, et en raison aussi de la haute estime et de la profonde affection que j'ai toujours ressenties pour vous.

85. Je voudrais également offrir nos sincères félicitations au Secrétaire général par intérim pour la sagesse et la prévoyance avec lesquelles il a dirigé les affaires de l'Organisation depuis la date de sa nomination, comblant ainsi, et au-delà, les espoirs que nous avons mis en lui et que j'ai eu l'occasion d'énoncer lorsque je l'ai félicité au moment de sa nomination.

86. Je voudrais ajouter l'expression de notre gratitude envers tout le personnel du Secrétariat qui, avec un sentiment très haut du devoir et un zèle incessant, a apporté une contribution si importante aux durs travaux de la session.

87. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Au nom des délégations du Canada et de la Nouvelle-Zélande, j'aimerais ajouter quelques mots de remerciements à votre adresse et saluer en vous, Monsieur le Président, l'homme qui a présidé l'Assemblée avec tant de distinction, de calme et de compétence, à cette session exceptionnellement longue qui marquera une date dans l'histoire des Nations Unies. J'ai employé le mot "calme" parce qu'un des souvenirs les plus vifs que je garderai de cette session sera le contraste entre le calme du Président et les passions profondes de l'Assemblée qui, de temps en temps, sont remontées jusqu'à la surface de nos débats.

88. Les nombreux nouveaux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui viennent surtout d'Afrique, ont apporté à l'Organisation une vie neuve. Nous en avons tous senti le rythme. Nous avons été conscients aussi de la passion et de la détermination avec lesquelles beaucoup de ces Etats Membres se sont attaqués avec ardeur au travail inachevé qui pèse si lourd sur leur conscience. La vie doit toujours être bien accueillie, même si elle est quelquefois embarrassante, inopportune ou maladroite. Cette vie, ces passions ont bien failli parfois faire éclater la Charte et ont mis à rude épreuve le règlement intérieur de l'Assemblée, instruments qui l'un et l'autre ont été rédigés à une époque plus calme. Là où notre président a peut-être manifesté du génie, c'est précisément dans son habileté à laisser cette nouvelle vie de l'Assemblée générale se répandre aussi librement que possible, en la canalisant néanmoins dans les limites de la Charte et des autres accords sur lesquels se fonde toute l'Organisation, qui est le plus grand espoir de l'humanité. Nous ne pouvons que deviner combien cette tâche a dû être difficile. En voyant le calme imperturbable du Président, nous pourrions penser que rien n'a été plus facile; cependant nous savons que ce calme est l'expression d'une expérience et d'une compétence qui dépassent l'ordinaire.

89. Cette seizième session a été dans une grande mesure la session de l'Afrique. Deux nouveaux Etats africains sont devenus Membres de l'Organisation et le terrain a été préparé pour l'entrée prochaine de trois autres. Les questions africaines, très complexes et chargées de passion, ont prédominé. Ce fut une heureuse coïncidence et un symbole d'espoir que de voir un président nous venir d'Afrique et de

cette partie de l'Afrique qui a traditionnellement servi de trait d'union entre l'Afrique et l'Europe.

90. Au nom des délégations de la Nouvelle-Zélande et du Canada, je présente nos remerciements au Président, au Secrétaire général par intérim et, par leur intermédiaire, à tous ceux qui ont rendu possible l'œuvre accomplie à cette session.

91. M. MATSCH (Autriche) [traduit de l'anglais]: Nous sommes arrivés maintenant à la conclusion de nos travaux et c'est pour moi un honneur et un grand privilège que de vous exprimer, Monsieur le Président, au nom des délégations européennes, nos remerciements, notre gratitude, notre admiration même pour la façon très efficace dont vous avez guidé nos discussions. Votre habileté de diplomate, votre objectivité et votre tact nous ont tous profondément impressionnés. Si nos discussions se sont déroulées dans une atmosphère de conciliation et si elles ont abouti à l'accomplissement de notre tâche, nous le devons dans une grande mesure à votre vigilance sans défaillance et à votre sage direction. Je suis sûr d'exprimer la pensée de tous en vous remerciant sincèrement de votre travail et de votre indulgence à notre égard.

92. Je veux également exprimer notre gratitude au Secrétaire général par intérim, U Thant, qui a aidé très habilement l'Assemblée générale dans ses travaux. Nos remerciements vont également à tous les membres du Secrétariat, aux interprètes, aux rédacteurs de comptes rendus analytiques, aux attachés de presse, aux sténographes parlementaires et à tous les autres collaborateurs invisibles qui ont contribué si efficacement au succès de nos délibérations.

93. Une fois encore, Monsieur le Président, nous tenons à vous remercier et à vous redire que nos vœux les meilleurs pour un heureux avenir vous accompagnent.

94. M. BELAUNDE (Pérou) [traduit de l'espagnol]: Les délégations d'Amérique latine ont chargé le représentant du Mexique de vous rendre hommage, Monsieur le Président; le Pérou a donc déjà été représenté dans cette œuvre de justice qui consiste à remercier et à féliciter M. Slim.

95. Cependant, en ma qualité de doyen des Membres de l'Organisation des Nations Unies et ayant occupé moi-même ce siège que vous venez d'illustrer si brillamment, je me crois tenu d'ajouter quelques mots à ceux que nous avons entendus ici et qui étaient si justifiés.

96. Je dirai d'abord que l'amitié, comme l'amour, connaît le coup de foudre. Mon amitié pour M. Mongi Slim a d'abord eu ce caractère subit, puis s'est confirmée à mesure que je reconnaissais et découvrais ses hautes qualités d'homme d'Etat et de diplomate.

97. Une des plus belles distinctions qu'ait établies l'intelligence humaine consiste à mettre la sagesse au-dessus de l'intelligence et l'intelligence au-dessus des compétences techniques. En arrivant à l'Organisation des Nations Unies M. Mongi Slim possédait une préparation technique, politique et diplomatique, mais il avait en outre ce don si rare, par-delà les spécialités et les connaissances dues à l'expérience, de découvrir le fond des choses. Ce don, nous l'appelons intelligence.

98. En outre, et au-dessus, se trouve une autre qualité supérieure que nous appelons la sagesse.

Traduit en toutes les langues, "wisdom" en anglais, "sabiduría" en espagnol, ou un mot semblable en d'autres langues, ce mot désigne une idée plus vaste que celles de la connaissance technique ou de la simple compréhension des choses. Il s'agit d'un mélange d'intuition des faits, de juste appréciation des événements et de prudence dans la manière de les traiter. Synthèse admirable de ces vertus cardinales que sont la compréhension, le jugement et la prudence, Monsieur le Président, vous réunissez en vous ces trois vertus et c'est pourquoi nous pourrions dire que votre présidence a été illustrée par une œuvre de véritable sagesse.

99. Nous autres, peuples d'Amérique latine, nous nous sentons en parfaite union avec le Président de l'Assemblée générale, non seulement en vertu d'un lien mystérieux et cosmique qui nous unit aux peuples de l'Afrique, mais encore pour les raisons que rappelait ici le représentant de la Nouvelle-Zélande: nous appartenons tous à ce monde cosmique et mystérieux qui unit l'Afrique et l'Amérique, où le sang africain se mêle au sang américain, et remonte peut-être à l'origine à une culture qui pourrait avoir des origines africaines, si tant est que nous remontions à la civilisation égyptienne. Cependant, nous appartenons aussi à cette culture méditerranéenne qui unit l'Afrique, l'Europe et l'Asie.

100. Vous avez été un Président universaliste, car vous représentiez un continent destiné à l'universalité, ainsi que cette culture méditerranéenne qui s'est vouée au service de l'humanité.

101. Peut-être est-ce la dernière occasion en laquelle je prends la parole à cette tribune. Je ne voudrais pas quitter les Nations Unies sans rendre un hommage chaleureux à notre secrétaire général par intérim; je formule des vœux fervents — je peux me permettre d'être imprudent puisque je m'en vais — pour qu'il devienne Secrétaire général à titre définitif. Il a manifesté des qualités de sagesse, de prudence et de modération qui le mettent dans la même famille d'esprits que notre président. Il a la confiance de l'Assemblée générale et il bénéficie également de l'appui sans réserve de tous ceux qui croient que les Nations Unies représentent la plus grande espérance de paix du monde.

102. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: C'est un honneur pour moi, Monsieur le Président, que de vous adresser ces quelques mots avant que vous ne sortiez de charge.

103. Le bilan de cette session est plus éloquent que tous les éloges que je pourrais vous décerner. Il en est de même de la façon ordonnée et objective dont se sont déroulés nos débats sous votre influence modératrice. Votre présidence exemplaire honore les Nations Unies et est pour vous-même un beau titre de gloire.

104. Il est juste de rappeler que des succès certains ont marqué cette session, qui s'est déroulée dans le calme et la sérénité. Ce ne sont peut-être pas des résultats spectaculaires, mais ce sont des résultats. La résolution 1721 (XVI) sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est importante, car elle ouvre la voie à la coopération dans bien d'autres domaines. Notons en outre la résolution 1722 (XVI) sur la question du désarmement. La résolution 1724 (XVI) sur la question algérienne a été, elle aussi, adoptée au cours de cette session et nous pouvons

escompter l'indépendance prochaine de ce pays durement éprouvé. La mise en œuvre de la Déclaration sur le colonialisme et les mesures qui ont été effectivement prises ou sont sur le point de l'être en ce sens, la solution de la crise qui s'est ouverte sur la charge du Secrétaire général et sur la définition de son autorité, l'heureux choix d'U Thant comme Secrétaire général par intérim, tout cela a donné une force et une énergie nouvelles aux Nations Unies. L'attitude ferme des Nations Unies au Congo a permis d'y rétablir l'ordre et d'en maintenir l'intégrité.

105. Vous avez accompli votre tâche avec une très grande efficacité, Monsieur le Président, parce que vous avez agi avec un tact et une compréhension qui, joints à vos qualités de réalisateur, ont fait de vous un président idéal. Au nom de ma délégation, je tiens à vous exprimer notre reconnaissance et nos félicitations, et à vous adresser nos vœux les plus cordiaux.

106. M. TCHOBANOV (Bulgarie): Permettez-moi, au nom d'un certain nombre de mes collègues représentant les pays socialistes, ainsi qu'en mon nom personnel, de vous remercier, Monsieur le Président, de la manière exemplaire dont vous avez conduit nos débats.

107. La présente session de l'Assemblée générale a été l'une des plus longues, sinon la plus longue de toutes et elle fut également très importante. Il ne serait naturellement pas juste de penser qu'elle a pu parvenir à s'acquitter entièrement de sa tâche ou qu'elle a résolu avec plein succès toutes les questions qui lui étaient soumises; cependant, il est non moins certain qu'elle a fait, à beaucoup d'égards, œuvre utile, en particulier en ce qui concerne la mise en application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

108. Un certain nombre de nouveaux Etats Membres qui étaient encore sous la dépendance coloniale sont venus se joindre à nous.

109. Au cours de cette session, de nombreux efforts ont été également faits pour résoudre d'autres questions. Les Nations Unies y sont parvenues, à différents égards et avec plus ou moins de succès, mais on ne peut nier que d'importants pas en avant ont été réalisés au cours de la présente session.

110. Nul ne peut se faire illusion et penser que toutes les tâches qui sont posées devant notre organisation pourraient être résolues du jour au lendemain. Une période de temps est nécessaire pour cela. Ce qui est important, c'est que de jour en jour, d'année en année, cette organisation voie s'accroître son autorité tandis qu'un nombre de plus en plus grand de nations se font entendre ici. Ainsi, elle devient davantage une organisation universelle. Les difficultés ne sont certes pas finies et ne prendront pas fin d'un jour à l'autre, mais nous allons de l'avant.

111. Cette session qui fut très longue et très importante, vous l'avez conduite, Monsieur le Président, permettez-moi de vous le dire, d'une manière remarquable, avec beaucoup d'habileté, beaucoup d'expérience et de sagesse en même temps qu'avec une objectivité exemplaire. Vous avez été à la fois un président technicien remarquable et un président démocratique connaissant à fond les règles parlementaires.

112. En vous disant notre gratitude, je voudrais également exprimer notre reconnaissance au Secré-

taire général par intérim de cette organisation, U Thant, ainsi qu'à tout le personnel des Nations Unies qui, par son labeur et par sa compétence, a tant contribué au succès de nos travaux.

113. En nous séparant, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser nos souhaits les plus sincères de succès dans tous les domaines de l'activité humaine où vous vous engagerez dorénavant.

114. Le PRESIDENT: Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Il me reste à prononcer la déclaration de clôture de la session, mais je voudrais auparavant exprimer toute ma gratitude aux représentants qui ont tenu à me féliciter personnellement de la conduite de nos travaux et à manifester à l'égard de ma personne des sentiments pleins d'amabilité et d'indulgence auxquels je suis très sensible. Du fond du cœur, je les en remercie.

115. Nous venons d'achever l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de cette deuxième reprise de la session. Par cela même, l'Assemblée générale a épuisé l'ordre du jour de la seizième session. Il ne lui reste donc plus qu'à clore ses travaux qui ne lui ont pas demandé moins de 24 semaines d'efforts laborieux et patients, deux fois interrompus, pour venir à bout des 97 points qui ont été déferés à son examen.

116. Au moment où nous allons clore notre session, je me dois donc d'exprimer à tous les représentants ma profonde gratitude pour la coopération qu'ils ont apportée à la présidence pour faciliter l'organisation et la conduite de nos travaux. Cette gratitude englobe certainement les membres du Bureau de l'Assemblée générale, les présidents, vice-présidents et rapporteurs des commissions, ainsi que leurs collaborateurs.

117. Il m'est bien agréable aussi de pouvoir, à cette occasion, exprimer sincèrement mes remerciements au Secrétaire général par intérim, à ses collaborateurs immédiats, ainsi qu'aux interprètes et autres fonctionnaires du Secrétariat pour l'assistance si utile qu'ils nous ont apportée avec patience et courtoisie, en vue de mener à bien notre importante mission.

118. Nous venons d'avoir une des plus longues et des plus importantes sessions de notre assemblée générale. Ouverte sous le signe d'une tragédie douloureuse qui a compliqué et accru la tension internationale en septembre 1961, la seizième session s'achève, dans une atmosphère générale de détente, sous le signe de l'espoir et de la confiance retrouvés.

119. Par un effort patient et continu, elle a essayé de préconiser et même de jeter les bases de solutions de compromis quelquefois bien difficiles à trouver, de solutions réalistes appropriées, conformes au droit et à la justice aussi bien qu'à la Charte et à ses principes. C'est ainsi que des problèmes graves qui ont suscité de sérieuses inquiétudes s'acheminent vers des solutions naturelles et salutaires, à travers les organes subsidiaires institués par notre session. D'autres, qui ont fortement préoccupé l'Assemblée générale jusqu'à notre session, malgré les tragédies qui continuent à les entourer, sont à la veille de leur conclusion pacifique et juste à la recherche de laquelle notre session a ajouté sa contribution à celle des sessions précédentes.

120. D'autres enfin, qui n'ont pas encore trouvé leur solution définitive, se voient quand même entourés d'une atmosphère certaine de détente qui facilitera

considérablement, j'en suis certain, la solution la meilleure et la plus conforme au droit, à la justice et aux principes de la Charte.

121. C'est donc avec soulagement et espoir que nous enregistrons, durant cette session, que les problèmes essentiels que posent aux Etats Membres le désarmement général et la décolonisation pacifique semblent progresser malgré les obstacles et les difficultés dans la voie d'une solution radicale, pour le plus grand bien de l'humanité entière.

122. Ainsi donc, les espoirs renaissent avec vigueur et certes plus de foi dans l'avenir, dans le triomphe de la raison et de la sagesse humaines. A ces espoirs recouverts, malgré les appréhensions majeures qui ont accompagné son ouverture le 19 septembre 1961, la seizième session a apporté une contribution qui n'est certainement pas négligeable.

123. Elle a surtout administré la preuve de l'utilité de l'Organisation des Nations Unies pour aider à aplanir les difficultés et les crises internationales, pour recommander des moyens de solutions pacifiques appropriés aux graves problèmes qui peuvent engendrer des menaces à la paix et à la sécurité internationales, et pour créer et promouvoir la détente et consolider l'amitié et la coopération entre nations.

124. Il n'est peut-être pas présomptueux de dire que, malgré quelques réticences, l'Assemblée générale, au cours de sa seizième session, aura repris confiance et foi en elle-même, en son efficacité, ainsi qu'en l'Organisation des Nations Unies et en sa charte.

125. A ce résultat appréciable, les membres de l'Assemblée générale ont tous apporté leur contribution et consacré leurs énergies et leurs efforts. Et c'est, en conclusion, avec plaisir et satisfaction que je me dois de vous en féliciter bien sincèrement.

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

### *Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation*

126. Le **PRESIDENT**: J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les représentants, debout, observent le silence.*

### Clôture de la session

127. Le **PRESIDENT**: Je déclare close la seizième session de l'Assemblée générale.

*La séance est levée à 17 h 40.*